

Des sacres sans mandat, une rupture de la communion ?

Publié le 11 avril 2026 · Abbé Benoît Espinasse · 12 min de lecture



Les sacres annoncés par les supérieurs de la Fraternité Saint-Pie X lui donnent les moyens, pour de nombreuses années, de prêcher, confirmer, ordonner à l'abri de l'erreur, mais à l'écart des structures officielles de l'Église. Cette attitude n'est-elle pas schismatique ?

Le sacre de nouveaux évêques, annoncé par les supérieurs de la Fraternité Saint-Pie X, s'inscrit dans la continuité de l'acte opéré par Mgr Lefebvre le 30 juin 1988, lorsqu'il consacra quatre évêques contre la volonté du pape. Il s'agit, en 2026 comme à l'époque, de sauvegarder le bien commun de l'Église qui est le salut des âmes, gravement compromis par la carence de l'autorité depuis le concile Vatican II. La transmission de la foi requiert la prédication de la vraie doctrine et réclame des évêques et des prêtres indemnes des erreurs opposées à cette doctrine ; la sanctification des âmes requiert l'administration des vrais sacrements par des prêtres validement ordonnés. Or il ne saurait y avoir de prêtres pour accomplir ces rites sans évêques pour leur trans-

mettre le sacerdoce ; il ne saurait y avoir de prêtres décidés à résister aux erreurs sans évêques déterminés à les ordonner en vue de cette résistance nécessaire.

Une telle décision est justifiée par l'état de nécessité qui est un fait : nous ne pouvons que constater que nous vivons dans un temps où les biens absolument nécessaires au salut se trouvent compromis et il s'agit d'assurer la vie chrétienne des fidèles^[1]. Sa gravité en fait un acte exceptionnel et extraordinaire, proportionné à la situation exceptionnelle et extraordinaire que connaît l'Église catholique. Il s'agit par ces sacres de garantir aux fidèles les moyens d'une vie authentiquement catholique. Probablement vont-ils aussi pérenniser pour quelques temps une vie apparemment isolée de celle du reste de l'Église. N'y a-t-il pas là un risque de schisme ?

Le schisme est en effet un péché grave consistant dans le refus de l'unité de l'Église, et il y a deux manières de le commettre. Premièrement, en refusant de se situer dans la dépendance du pape, créant d'une certaine façon une « Eglise parallèle ». Les sacres de 1988 et ceux à venir entrent-ils dans cette catégorie ? Les articles de Monsieur l'abbé Gleize, « [Des évêques sans juridiction, un schisme ?](#) », et « [Les sacres du 1^{er} juillet 2026](#) », ont montré l'inanité de cette affirmation. Mais il y a une seconde manière de refuser l'unité de l'Église : c'est de se séparer des autres membres de l'Église, de refuser de se considérer comme une partie de l'Église, de cesser de vouloir se mettre en rapport avec tous les autres membres, comme l'explique le cardinal Cajetan^[2]. L'agir indépendant de la Fraternité Saint-Pie X ne fait-il pas tomber ses membres dans cette seconde catégorie ?

L'argument aurait du poids s'il s'agissait de se séparer des autres fidèles sur le point qui doit les unir dans l'Église catholique. Or, qu'est-ce qui les y réunit ? Avant tout la profession intégrale de la même foi catholique. C'est l'unité de foi qui fait de la vie des fidèles dans l'Église non pas une coexistence, mais une communion, pour reprendre un terme en vogue et néanmoins traditionnel. Sans cette unité fondamentale l'Église ne serait pas elle-même, c'est-à-dire l'assemblée des fidèles – de ceux qui partagent la même foi. Assurément, cette communion requiert-elle aussi l'unité de culte et de gouvernement, la participation aux mêmes sacrements et l'obéissance aux pasteurs légitimes ; mais le pouvoir hiérarchique doit s'exercer d'abord pour procurer cette unité fondamentale de la foi. Dans *Satis Cognitum*, le pape Léon XIII avait indiqué « le devoir de l'Église de conserver et de propager la doctrine chrétienne dans toute sa pureté » comme étant sa « première obligation^[3] ». Il décrivait cette vie commune fondamentale qui anime l'Église catholique : du côté de la hiérarchie de l'Église, « la mission constante et immuable d'enseigner tout ce que Jésus-Christ a enseigné lui-même » ; du côté des fidèles, « l'obligation constante et immuable d'accepter et de professer toute la doctrine ainsi enseignée^[4] ».

Le pape Pie XI, dans l'encyclique *Mortalium Animos*, explique bien comment l'unité dans la profession de la même foi est à la base de la vie sociale dans l'Église. Au début du vingtième siècle, les partisans d'un rapprochement entre les confessions chrétiennes cherchaient à promouvoir une union qui laisserait chacun libre quant aux questions de foi. Pie XI condamna cette entreprise : « C'est l'unité de foi qui doit être le principal lien unissant les disciples du Christ. Comment, dès lors, concevoir la légitimité d'une sorte de pacte chrétien, dont les adhérents, même dans les questions de foi, garderaient chacun leur manière particulière de penser et de juger, alors même qu'elle serait en contradiction avec celles des autres ?^[5] » Et le pape de montrer com-

ment, sans cette union fondamentale dans la seule foi catholique, la vie sociale de l'Église est rendue impossible : « par quelle formule, Nous le demandons, pourraient-ils constituer une seule et même société de fidèles, des hommes qui divergent en opinions contradictoires ? Par exemple, au sujet de la sainte Tradition, ceux qui affirment qu'elle est une source authentique de la Révélation et ceux qui le nient ? (...) Également au sujet de la très sainte Eucharistie, ceux qui adorent le Christ véritablement présent en elle grâce à cette merveilleuse transformation du pain et du vin appelée transsubstantiation, et ceux qui affirment que le corps du Christ ne s'y trouve présent que par la foi ou par un signe et la vertu du Sacrement ? (...) ». Conclusion de Pie XI : « En vérité, nous ne savons pas comment, à travers une si grande divergence d'opinions, la voie vers l'unité de l'Église pourrait être ouverte, quand cette unité ne peut naître que d'un magistère unique, d'une règle unique de foi et d'une même croyance des chrétiens^[6] ».

La communion catholique se fait donc essentiellement autour d'un bien précis, celui de la foi catholique. Refuser de recevoir de la hiérarchie de l'Église une prédication étrangère à cette foi, qui lui est en outre nocive, cela n'est pas se couper de la vie commune qui réunit dans l'Église les fidèles ; c'est refuser ce qui est étranger à la vie de cette société : une prédication nouvelle, avec des erreurs graves, un enseignement contraire à la Tradition.

C'est cette vie étrangère à celle de l'Église qu'a refusée Mgr Lefebvre. Il l'exprima avec vigueur dans sa « [Déclaration du 21 novembre 1974](#) », dans laquelle il distingua entre d'une part l'adhésion à la « Rome catholique, gardienne de la foi catholique et des traditions nécessaires au maintien de cette foi, à la Rome éternelle, maîtresse de sagesse et de vérité », que ne peut refuser un fidèle sauf à se couper de l'Église ; et d'autre part l'adhésion à une société où l'on partage d'autres principes que les principes catholiques, « la Rome de tendance néo-moderniste et néo-protestante qui s'est manifestée clairement dans le concile Vatican II et après le concile dans toutes les réformes qui en sont issues^[7] », à laquelle un catholique soucieux de garder sa foi intègre se soustraira.

En 1988, le fondateur de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X l'exprima encore en des termes très simples. On lui objecte : « Faut-il obligatoirement sortir de l'Église visible pour ne pas perdre son âme, sortir de la société des fidèles unis au Pape ? ». Et le prélat d'Ecône de répondre en distinguant l'Église visible de l'Église officielle, qui en ce moment, dans les faits, par la voix de la hiérarchie, diffuse des principes nouveaux, nocifs pour la foi, dont on doit s'écarter comme on évite un malade pour éviter la contagion. Refuser l'infection de l'erreur, n'est pas refuser ce qui fonde la communion catholique, la profession de la foi intègre. « Nous appartenons bien à l'Église visible, à la société des fidèles sous l'autorité du Pape, car nous ne récusons pas l'autorité du Pape, mais ce qu'il fait. Nous reconnaissons bien au Pape son autorité, mais lorsqu'il s'en sert pour faire le contraire de ce pourquoi elle lui a été donnée, il est évident qu'on ne peut pas le suivre ». Ce n'est donc pas une insoumission de principe, mais les circonstances concrètes de la crise de l'Église qui limitent très fortement ces contacts avec la hiérarchie : « Sortir de l'Église officielle ? Dans une certaine mesure, oui, évidemment. Tout le livre de M. Madiran, *L'hérésie du XXe siècle*, est l'histoire de l'hérésie des évêques. Il faut donc sortir de ce milieu des évêques, si l'on ne veut pas perdre son âme. Mais cela ne suffit pas, c'est à Rome que l'hérésie s'est installée. Si les évêques sont hérétiques (même sans prendre ce terme au sens et avec les conséquences canoniques), ce n'est pas sans l'influence de Rome^[8] ».

Refus de se situer en-dehors de l'Église visible, refus tout aussi net d'adhérer à un agir nouveau qui définit une autre société qu'un cardinal a lui-même qualifiée d'« Église conciliaire » : c'est cette ligne de conduite, fixée par son fondateur, que continue de suivre la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X. Sans doute les faits obligent-ils ses membres, pour le bien de la foi, à célébrer la messe, prêcher aux fidèles, donner les sacrements dans ses propres chapelles, à recourir pour les confirmations et les ordinations aux évêques sacrés par Mgr Lefebvre en 1988, bref, à agir en-dehors des structures de ce que l'on peut désigner sociologiquement comme l'Église officielle. Cependant, le principe de la soumission à l'unique hiérarchie de l'Église demeure et l'agir de la Fraternité le manifeste dès lors qu'il n'y a pas de danger pour la foi : les mêmes membres de la Fraternité continuent de reconnaître comme légitimes les autorités en place, à prier publiquement pour le Souverain Pontife, à citer le pape et l'ordinaire du lieu au canon de la messe, à entretenir, autant que cela ne porte pas de préjudice à la foi catholique (et sans doute, les circonstances actuelles rendent-elles cela rarement possible) des rapports avec la hiérarchie unique de l'Église : citons par exemple la visite du supérieur général au Souverain pontife nouvellement élu, l'envoi systématique, à chaque ordinaire du lieu d'origine des séminaristes, de la notification des ordres reçus, la réception des délégations pour la célébration des mariages depuis 2017, le recours à la Pénitencerie pour certaines censures.

« La Fraternité Saint-Pie X n'est donc pas schismatique, comme le serait une secte qui entendrait se retrancher, par principe, de l'unité de l'Église, en refusant de se situer à l'égard des catholiques dits conciliaires comme une partie à l'égard d'une autre dans le même tout. Il se trouve simplement que, au sein de la même société, les uns dits « conciliaires » sont infectés par des erreurs dont les autres dits « lefebvristes » entendent se prémunir^[9] ». La situation de la Fraternité est tout autre que celle d'une secte protestante qui agit par principe en-dehors de l'unité romaine qu'elle refuse dogmatiquement.

En 1964, à la veille de la cinquième et dernière session du concile Vatican II, Mgr Lefebvre donna une conférence qui fut ensuite publiée dans un recueil intitulé *Un évêque parle*. Le titre de cette intervention était une question : *Pour demeurer bon catholique, faudrait-il devenir protestant ?* La réponse s'impose : non. Après avoir décrit la déliquescence liturgique, morale, dogmatique déjà en œuvre, celui qui était alors supérieur des Pères du Saint-Esprit concluait : « Résister à ces scandales, c'est vivre sa foi, la garder pure de toute contagion, garder la grâce dans nos âmes ; ne pas résister c'est se laisser lentement mais sûrement intoxiquer et devenir protestants inconsciemment^[10] ». C'est cet esprit de résistance à l'erreur pour le bien des âmes qui anime encore, dans l'acte de ces sacres, la Fraternité Saint-Pie X.

Notes de bas de page

1. Cf. Abbé Nicolas CADIET, « [Des évêques pour assurer la vie chrétienne intégrale](#) ».
2. Voir l'article « Le schisme d'après Cajetan » dans le numéro d'avril 2018 du *Courrier de Rome* ; cité dans Abbé Jean-Michel GLEIZE, « Le schisme », dans le numéro de novembre 2022 du *Courrier de Rome*.
3. Léon XIII, Encyclique *Satis Cognitum* dans Enseignements Pontificaux de Solesmes (EPS), *L'Église*, t.1, n°576.
4. Léon XIII, Encyclique *Satis Cognitum*, EPS 566.

5. Pie XI, Encyclique *Mortalium Animos*, EPS 867-868 (avec la traduction de la Bonne Presse reprise sur La Porte Latine).
6. Pie XI, Encyclique *Mortalium Animos*, EPS 869 (avec la traduction de la Bonne Presse reprise sur La Porte Latine).
7. <https://laportelatine.org/qui-sommes-nous/declaration-du-21-novembre-1974>
8. Mgr Lefebvre, « La visibilité de l'Église et la situation actuelle », dans *Fideliter* n°66 de novembre-décembre 1988, p. 28.
9. Abbé Jean-Michel GLEIZE, « Le schisme », dans le numéro de novembre 2022 du *Courrier de Rome*, p. 7.
10. <https://laportelatine.org/formation/crise-eglise/rapports-rome-fsspx/pour-demeurer-bon-catholique-faudrait-il-devenir-protestant-mgr-lefebvre-11-octobre-1964>.

Source : laportelatine.org/formation/crise-eglise/des-sacres-sans-mandat-une-rupture-de-la-communion

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France